

Information riverains

Quartier Mairie-Hoche

Objet : travaux de nuit rue de la Liberté et aux carrefours de la rue Hoche et de la rue Étienne Marcel du 24 au 28 octobre 2022 entre 22h et 5h

Madame, Monsieur,

En décembre 2021, à l'occasion d'une réunion publique à l'école Liberté, le Maire a présenté les travaux de rénovation de la rue de la Liberté qui ont commencé le 18 avril dernier et se termineront en décembre 2022.

Ce nouvel aménagement de la rue de la Liberté permettra de végétaliser la rue avec la plantation d'arbres et d'arbustes, sécuriser les traversées piétonnes par la création de plateaux surélevés et l'élargissement des trottoirs, d'améliorer la circulation des cyclistes par le marquage d'un contre-sens cyclable et de réguler le stationnement. L'éclairage de la rue sera également rénové avec des luminaires LED.

Entre le 24 et 28 octobre 2022, une nouvelle phase d'intervention sera nécessaire. Elle comprendra des travaux de rabotage et d'enrobage de la chaussée ainsi que le marquage au sol rue de la Liberté et aux angles de la rue Hoche et de la rue Étienne Marcel.

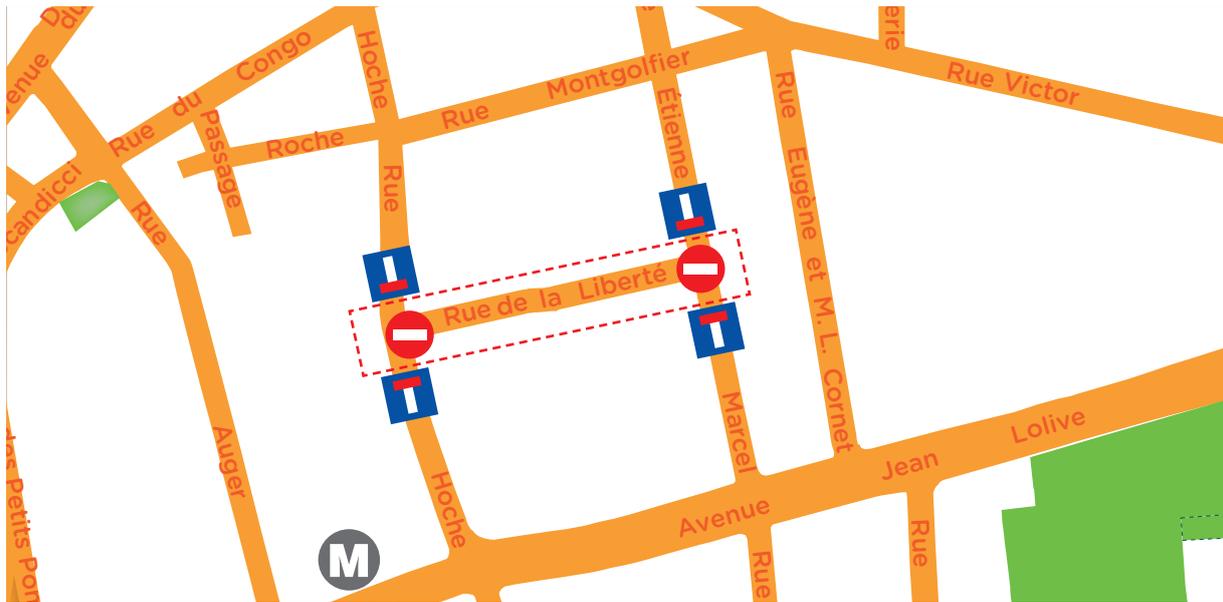
Ces travaux auront lieu entre 22 heures et 5 heures, les nuits du lundi 24 au 25, du mardi 25 au 26, du mercredi 26 au 27 et du jeudi 27 au 28 octobre.

Durant toute la période de ces interventions, entre 22h et 5h :

- La circulation, l'arrêt, le stationnement et l'accès aux parkings seront interdits rue de la Liberté sauf aux véhicules de secours.
- La rue Hoche sera accessible en double sens de circulation entre l'avenue Jean Lolive et la rue de la Liberté, et entre la rue Montgolfier et la rue de la Liberté.
- La rue Étienne Marcel sera accessible en double sens de circulation entre l'avenue Jean Lolive et la rue de la Liberté, et entre la rue Montgolfier et la rue de la Liberté.

.../...

.../...



--- Zone de chantier  Circulation, arrêt et stationnement interdits  Impasses

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que les nouveaux aménagements soient réalisés le plus rapidement possible.

Le Département Patrimoine bâti et Cadre de vie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 49 15 41 77 / 40 39.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Mathieu Monot

Premier adjoint au maire, délégué au Développement urbain durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique et à la Démocratie locale

Mirjam Rudin

Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville, aux Déplacements, aux Espaces publics et aux Espaces verts